



Droit à un credit immobilier ?

Par **verhoest**, le **04/05/2008** à **09:41**

Suite à un heritage je suis devenue propriétaire d'une petite maison très ancienne que j'habite maintenant depuis 2 ans.

Si je veux prendre un credit pour la reconstruire, puis-je beneficier d'un credit à taux 0%? (car d'après les textes que j'ai pu consulter, il faut ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années).

merci de votre réponse